

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt cinq, le dix janvier, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M. DUPUIS, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

Etaient présents : M, DUPUIS, Maire, MM. MURAT, ETAY, ANDRO Adjoint, Mmes HOCINE, VINCENT, LAVERT, M. CHEVALIER

Absente excusée : Emilie GIRAUD,

Absents : Yann VALLO, Alain SENDRA

Secrétaire élu pour la séance : Elodie LAVERT

Date de la convocation : 2 janvier 2025

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

2025-3 : Cimetière : reprise de concession funéraires en état d'abandon

La commune a fait le constat que plusieurs concessions perpétuelles se trouvaient en état d'abandon manifeste.

Pour remédier à cette situation, et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de concessions est prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales aux articles L 2223-17 et L 2223-18, et pour la partie réglementaire, aux articles R 2223-12 et R 2223-23.

La procédure de reprise des concessions a été engagée le 2 mars 2023 (date du premier constat d'abandon) et vise 40 concessions.

L'ensemble de la procédure ayant été menée à son terme conformément aux dispositions réglementaires, M. le Maire propose au Conseil de se prononcer sur la reprise des concessions, ce qui permettra ensuite de prendre un arrêté de reprise par la commune des terrains affectés à ces concessions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2223-17, L 2223-18, R 2223-12 à R 2223-23

Vu l'affichage à la porte du cimetière et à la mairie de l'avis de constat d'abandon du 26 janvier 2023 au 27 février 2023

Vu le 1^{er} procès verbal de constat d'abandon dressé le 7 mars 2023

Vu l'affichage à la porte du cimetière et à la mairie des extraits du 1^{er} PV de constat d'abandon du 7 mars au 7 avril 2023, du 21 avril au 21 mai 2023, du 5 juin au 5 juillet 2023, interrompu chacune par une période de 15 jours,

Vu le 2nd procès verbal de constat d'abandon dressé le 15 octobre 2024 et affiché à la porte du cimetière et à la mairie pendant une durée de un mois du 8 novembre au 8 décembre 2024,

Considérant qu'il est demandé de se prononcer sur la reprise par la commune de 40 concessions abandonnées dans le cimetière communal

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence et qu'elle sont bien en état d'abandon, ledit état dûment constaté ;

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur nom et au nom de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle est, en outre, nuisible au bon ordre et à la décence du cimetière

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la reprise de 40 concessions abandonnées figurant sur la liste annexée
- DIT que les terrains ainsi libérés seront mis en service pour de nouvelles concessions
- AUTORISE M. le Maire à prendre un arrêté municipal prononçant leur reprise dont il assurera la publicité conformément à la réglementation en vigueur
- CHARGE M. le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance

La secrétaire de séance
Elodie LAVERT



Le Maire
Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20250110-2025-3-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/01/2025